

**Projet d'organisation**  
**pour les prochaines années scolaires**  
**des écoles élémentaires 9 et 11 rue de la plaine**  
**adopté en conseil d'école du 9 Plaine le 15 juin 2017**

Contexte :

A la rentrée de septembre 2017, les écoles comporteront respectivement :

- Ecole 9 rue de la Plaine : des classes du Cp au CM1
- Ecole 11 rue de la Plaine : des classes de CP, CE2, CM1, CM2

La structure sera déterminée au vu des effectifs.

Les années suivantes les écoles comporteront des classes du CP au CM2.

Jusqu'à l'année 2016-2017, les deux écoles élémentaires fonctionnaient dans le cadre d'un groupe scolaire avec l'école maternelle Grands-Champs. Les représentants de parents d'élèves souhaitent conserver cette unité dans toutes les écoles. Ils sont également attachés à maintenir une certaine égalité de moyens et de fonctionnement entre les écoles.

**VOLET 1 : temps scolaire**

**Actions en direction des parents :**

- Pour les prochaines années scolaires, même après la période transitoire de deux ans, une réunion d'information pour les parents des futurs élèves de CP courant mars en présence des 2 directrices, avec visites des locaux des deux écoles, de la cantine. Les représentants de parents des deux associations sont invités pour présenter leurs activités dans les écoles et répondre aux questions des parents de leur place de parents.
- Les listes des classes de CP et CE2, pour les rentrées 2017 et 2018, seront affichées aux portes des écoles du 3 au 7 juillet puis à la veille de la rentrée. Elles ne seront pas communiquées par internet.
- D'une manière générale, afin d'éviter une anxiété néfaste aux familles, les listes de CP seront affichées chaque année au début du mois de juillet.
- Une réunion d'information aura lieu courant mars pour les parents des élèves de CE1 de l'année scolaire 2017/2018 afin d'expliquer la structure des écoles pour la rentrée 2018
- Un bilan collectif de groupe comprenant les 3 directrices, 3 REV et représentants de parents élus, aura lieu une fois par an
- Le projet d'organisation sera présenté au dernier conseil d'école de l'année 2016/2017, puis au dernier conseil de chaque année scolaire afin d'effectuer un bilan.
- Réunion de rentrée dans chaque école
- Réunion commune aux deux écoles avec les principaux des collèges et les parents de toutes les classes de CM2 du groupe scolaire

**Actions en direction des enfants :**

Sur le temps scolaire, organisation des temps communs :

- Pour les prochaines années scolaires, même après la période transitoire de deux ans, les élèves de CP pourront aller jouer dans la cour du 9 Plaine dans la mesure du possible ainsi que les élèves de CE2 dans la cour du 11 Plaine. Au début de l'année, les élèves de CP sortiront en récréation un peu à l'avance pour se retrouver ensemble dans la cour de l'école comprenant deux classes de CP, en fonction des emplois du temps des professeurs de la ville de Paris et de l'occupation des locaux.

Sur le temps scolaire, organisation pédagogique :

- La liaison GS/CP restera la même, échange pédagogique, stage en classe de CP pour les élèves de GS, échange de questions/réponse sur le CP, visite des écoles et des classes avec les deux directrices et présentation du CP aux enfants.

- Les semaines sportives seront organisées de façon à ce que les classes d'un même niveau y participent sur les mêmes demi-journées dans la mesure du possible.
- Liaison CM2/collège : rencontres communes aux élèves de CM2 des deux écoles avec les collégiens de 6ème, visites des collèges communes aux élèves de CM2 (quand elles sont organisées)...

## **Volet 2 : temps extra-scolaire**

Organisation de moments festifs communs aux trois écoles du groupe scolaire par les associations de parents d'élèves et les écoles, dans les locaux les plus appropriés.

- Fête du livre
- Fête de fin d'année (sur les deux écoles élémentaires sinon il n'y a pas assez de place)
- Café des parents

Les ateliers proposés par les parents d'élèves FCPE et APE après 16h30 seront communs aux élèves des deux écoles élémentaires.

Les rencontres entre élèves de CM et collégiens de 6ème organisées par les parents d'élèves FCPE seront communes aux élèves des classes de CM des deux écoles élémentaires.